

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 11/03/2016

Référence
2016-18

Objet de la délibération
Validation du plan de financement pour l'ingénierie 2016

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Date de la convocation
04/03/2016

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le : 15/03/2016

Et

Publication ou notification du :

L'an 2016 et le 11 mars 2016 à 18 heures 00, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de Chaumont, siège social du Syndicat.

**Présents :** Mmes : GUILLEMY Christine, HENRISSAT Martine, JOFFROY Marie-France, NEDELEC Anne-Marie, RETOURNARD Bernadette, MM : ANDRE Michel, BABOUOT Pascal, BOICHOT Jacky, CLOSS Patrice, COGNON Didier, COMBRAY Dominique, COSSON Claude, EMERAUX Stéphan, GILLET Jacky, GUY Bernard, HASELVANDER Jonathan, LACROIX Nicolas, LEFEVRE Patrick, MARTINELLI Stéphane, MENET Michel, ROY Jean-Yves, VIARD Patrick, WATREMETZ Jean-Marie

**Excusé(s) ayant donné procuration :** Mmes : LAVOCAT Marie-Claude à M. CLOSS Patrice, ROSSIGNEUX Yvette à Mme HENRISSAT Martine, MM : MAILLOT Denis à M. HASELVANDER Jonathan, VOIRIN Patrice à M. MARTINELLI Stéphane

**Excusé(s) :**

**Absent(s) :**

**A été nommé secrétaire :** M. HASELVANDER Jonathan

**Rapporteur :** M. Stéphane MARTINELLI

### Validation du plan de financement pour l'ingénierie 2016

VU l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont,

VU les statuts dudit Syndicat,

VU l'avis favorable du Bureau syndical du 17 février 2016,

**CONSIDERANT** le cadre d'intervention « Ingénierie des territoires 2016 » du Conseil régional, stipulant que « l'ingénierie en place dans les territoires reste nécessaire pour garantir l'émergence de projets » et que « le présent cadre d'intervention s'applique à l'ingénierie généraliste et/ou thématique, hormis celle faisant l'objet de dispositifs spécifiques (LEADER 2014-2020, OPAH/PIG, ORAC, PNR...) définis par ailleurs »,

**CONSIDERANT** les objectifs fixés par la Région et en particulier de « se doter de chargés de mission pour élaborer, mettre en œuvre, animer, évaluer les stratégies locales de développement des territoires, réaliser les études et schémas locaux nécessaires à la préparation et à la mise en œuvre de leurs projets de territoire, animer les acteurs locaux publics et privés leur apporter l'information et l'appui technique nécessaire pour répondre aux appels à projets mis en place par la Région... »

**CONSIDERANT** les bénéficiaires du cadre d'intervention régional, à savoir les Syndicats mixtes, Communautés de communes porteurs d'une démarche de développement participative (de type charte de pays, PETR...) et Associations de pays en voie de transformation en structure publique.

**CONSIDERANT** les dépenses éligibles fixées par le cadre d'intervention régional, à savoir « les postes de chargés de mission généralistes ou thématiques, dans la limite de 3 par territoire, comprenant : masse salariale (salaires, charges), frais de déplacement, frais d'environnement, communication et formation plafonnés à 50 000 €/poste », et un taux d'intervention de 40% des dépenses éligibles,

**CONSIDERANT** que le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont dispose de deux chargés de mission thématiques, Bastien DELAUNAY pour le SCOT et Stéphanie NAVARRO pour les actions culturelles,

**SUR PROPOSITION** du Président de solliciter la subvention régionale conformément au plan de financement ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Frais salariaux (y compris charges patronales) dont,	<b>84 102.00 €</b>		
• Chargé de mission SCOT	44 334.00 €		
• Chargée de mission Culture & Animation territoriale	39 768.00 €		
Frais professionnels (frais de déplacements, frais de formation, frais d'environnement, frais de communication) dont,	<b>15 000.00 €</b>	Région (40%)	<b>39 640.80 €</b>
• Chargé de mission SCOT	7 500.00 €	Autofinancement (60%)	<b>59 461.20 €</b>
• Chargée de mission Culture & Animation territoriale	7 500.00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>99 102.00 €</b>		<b>99 102.00 €</b>

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont décide à l'unanimité par vote à main levée**

**(Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0)**

1° D'approuver le projet et le plan de financement

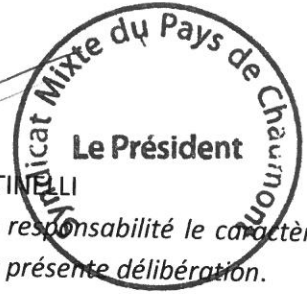
2° D'autoriser le président à solliciter la subvention

Fait et délibéré à l'Hôtel de Ville de Chaumont, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Stéphane MARTINELLI

*Certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de la présente délibération.*



Reçu à la Préfecture  
de la Haute-Marne

Le 15 MARS 2016

